



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente.

**PRÉSENTS** : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES, Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme FOREST, M. MORAS

Collège des Institutions partenaires : Mme GALIACY, CAF de la Gironde

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

**EXCUSÉS** : M. BIDEAU, M. BONADEI, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme RIVENC.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** : M. LABARDIN, Président (procuration à Mme LAMOTTE), M. JOYEUX (procuration à Mme MORIN).

**ABSENTS** :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde  
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).  
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan  
M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan  
M. NICANOR Jean-François, Association Feu Vert  
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic  
Melle VIARDOT Julie, Directrice adjointe du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Invités excusés :

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg  
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »  
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LAMOTTE

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 16

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** : 14 mars 2024

7. Finances  
7.1 Décisions budgétaires  
7.1.1 Débats d'orientations budgétaires

2024/03/21 – 01

## RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DÉBAT - VOTE

**Madame la Vice-Présidente, expose à l'assemblée :**

Mesdames, Messieurs,

En vertu de l'article 11 de la Loi du 6 février 1992 et de l'article L 2312-1 du Code Général Territorial et des nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financière des collectivités territoriales prévues par la Loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) n° 2015-991 du 7 août 2015, un débat doit avoir lieu sur les orientations générales du budget dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Conformément aux dispositions prévues au Décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB), joint en annexe de la présente délibération, a été établi et transmis à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration pour servir de support au débat.

Enfin, la Loi n°2018-32 du 22 Janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 complète l'article 2312-3 du CGT et précise que « à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, et l'évolution du besoin de financement annuel »

Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

En conséquence, je vous propose de bien vouloir :

- PRENDRE ACTE de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires sur la base duquel se tient le Débat d'Orientations Budgétaires ;
- PRENDRE ACTE de la tenue du débat relatif au Rapport sur les Orientations Budgétaires préalable à l'adoption du Budget Primitif de l'exercice 2024

**Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.**

Pour copie certifiée conforme au registre

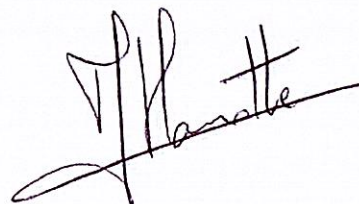
Le Président  
Michel LABARDIN  
P/O La Vice-Présidente  
Valérie MORIN

Le Secrétaire de Séance  
Marie-Line LATOTTE

E.P.A.  
JEUNESSE  
GRADIGNAN  
Hôtel de Ville  
33170

VOTES

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Abstention : Contre : Pour : 11  
Date de convocation : 14 mars 2024





Etablissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan

## RAPPORT D'ORIENTATIONS GENERALES DU BUDGET 2024

**Monsieur LABARDIN, Président, expose à l'assemblée :**

Mesdames, Messieurs,

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que « *dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil Municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le Règlement Intérieur prévu à l'article L 2121-8* ».

L'article 107 4° de la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (Loi NOTRe) est venu modifier l'article L.2312-1 du CGCT pour préciser un contenu obligatoire du rapport d'orientations budgétaires. C'est ainsi que « *dans les communes de plus de 10 000 habitants, ce rapport comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail* ».

Enfin, la Loi n°2018-32 du 22 Janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 complète l'article 2312-3 du CGT et précise que « *à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, et l'évolution du besoin de financement annuel* »

Aussi, conformément à la Loi, voici les orientations qui guideront la préparation du Budget Primitif de l'EPAJG pour 2024 qui sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration lors de sa séance du mois d'avril 2024.



## Etablissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan

### Introduction- Contexte

Le Budget Primitif 2024 de l'EPAJG sera construit comme chaque année sur un principe de prudence et de consolidation du projet existant, sur l'ensemble des structures de l'Établissement : l'EPAJG Bourg, les centres de loisirs du Château Malartic, du Clos du Vivier et des Tourelles, l'Espace de Vie Sociale Barthez, l'ALSH T-Pakap et Info-Jeunes Gradignan.

Le Budget Primitif 2024 de l'EPAJG sera donc construit en intégrant l'ensemble des projets prévus tout au long de l'année à venir. Le vote du Budget Supplémentaire, qui se déroulera dans le second semestre 2024, sera l'occasion de procéder à des ajustements si nécessaire, en fonction le cas échéant de l'évolution de la situation économique et de ses conséquences éventuelles en termes de fonctionnement et de développement de projets.

### Les principales dépenses seront les suivantes :

#### LES CHARGES À CARACTÈRE GENERAL

Dans le cadre de la poursuite du Projet Éducatif de la Ville, décliné par l'EPAJG, l'ensemble des projets et manifestations est reconduit pour cette année 2024.

La situation économique actuelle rend difficile l'exercice de stabilisation du coût de fonctionnement de la structure tant les augmentations de prix sont fortes dans de nombreux champs d'action (transports, assurances (+80%), animations, produits d'entretien, spectacles etc...). Ainsi, l'objectif premier est de maintenir une offre éducative de qualité pour la jeunesse de Gradignan ainsi qu'une capacité globale d'accueil optimale sur les structures.

L'organisation de manifestations locales (Le tROCKé Dance Battle, l'Art dans le pré, PLAY, un Air de Fête, les séjours jeunes et adolescents, les dispositifs d'accompagnement à la scolarité, d'accompagnement des enfants à besoins spécifiques) est maintenue.

Le montant des charges à caractère général sera estimé à un montant supérieur à celui inscrit au Budget Primitif 2023, qui s'élevait à 270 000€.



## Etablissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan

### LES CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel de l'EPAJG sont estimées sur une base supérieure à celle de l'année précédente.

Il est en effet à prévoir une augmentation des charges de personnel due à plusieurs facteurs :

- L'évolution de l'ancienneté des agents le Glissement Vieillessement Technicité (GVT)
- L'augmentation taux CNRACL (1 point)
- L'ajout de 5 points d'indice majoré aux agents contractuels
- L'augmentation du SMIC à 1,13% en janvier 2024
- La revalorisation de l'Indemnité de Fonction, de Suggestion et d'Expertise (IFSE)
- L'attribution de l'Indemnité de Fonction, de Suggestion et d'Expertise (IFSE) pour les agents contractuels
- La création d'un Complément Indemnité Annuel (CIA)
- La revalorisation du forfait de mobilité
- La revalorisation de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (la GIPA)
- L'attribution de la prime exceptionnelle du pouvoir d'achat
- La création d'un poste de Médiateur social à caractère sportif (contrat adulte relais) au sein de l'Espace Barthez
- Une fréquentation plus importante du Centre de loisirs du Clos du Vivier nécessitant une évolution du nombre d'encadrants

La Commune s'engage également dans l'accueil de tous les publics et la question de l'inclusion est présente. Cela induit une dépense en personnel adapté. Un travail « fin » d'ajustement des effectifs d'encadrement en lien avec le nombre d'enfants et adolescents présents est effectué. Pour rappel, le montant des charges de personnel au Budget Primitif 2023 s'élevait à 1 541 500€.



## Etablissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan

### LES INVESTISSEMENTS

Les projets d'investissement correspondent essentiellement à des acquisitions mobilières, informatiques et pédagogiques en direction des accueils de loisirs, de l'EPAJG Bourg et de l'Espace Barthez.

Pour rappel, le montant des investissements inscrit au Budget Primitif 2023 s'élevait à 17 000 €

### Les principales ressources seront les suivantes :

#### LES RESSOURCES PROPRES

Elles se composent des participations des adhérents ou usagers de la structure (adhésions, cotisations, participations, ventes lors de manifestations), des revenus des immeubles liés aux locations de salles, ainsi que du remboursement par la collectivité des mises à disposition de personnels dans le cadre de conventions de partenariat (animateurs en appui sur les pauses méridiennes des écoles élémentaires).

Ces ressources seront estimées à un montant supérieur à celui de l'année précédente, au regard du nombre d'adhérents sur chacune des structures de l'Établissement, du montant de remboursement de la collectivité pour la mise à disposition de personnel sur les pauses méridiennes.

Pour rappel, le montant des ressources propres inscrit au Budget Primitif 2023 s'élevait à 169 000 €.

#### LES DOTATIONS

##### La dotation de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde

Elle se compose du paiement de la Prestation de Service Ordinaire, du financement CLAS pour l'accompagnement à la scolarité, de la prestation de service Espace de Vie Sociale (EVS) pour l'Espace Barthez, ainsi que de financements liés à des appels à projets spécifiques en direction des jeunes et des familles (Schéma départemental – Projet Vacances Territoire).

Pour rappel, le montant de la dotation de la CAF 33 inscrit au Budget Primitif 2023 s'élevait à 318 000 €. La tendance pour cette année 2024 est estimée à l'identique ou très légèrement supérieure.



## Etablissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan

### La dotation de l'Etat

Elle se compose d'un accompagnement dans le cadre de l'appel à projets l'ANCT pour les quartiers prioritaires « Politique de la Ville » dont la résidence Barthez fait partie, de l'accompagnement du contrat Adulte relais et dans le cadre des contrats aidés CAE-PEC maintenus mais en diminution de participation.

Cette dotation sera estimée sur une base inférieure à celle de l'année précédente, en raison de la diminution de l'accompagnement financier des services de l'État pour les contrats aidés CAE-PEC. Pour rappel, le montant de la dotation de l'État inscrit au Budget Primitif 2023 s'élevait à 44 500 €.

### La dotation de Domofrance dans le cadre de l'exonération de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB)

Cette dotation consiste en un accompagnement de la société Domofrance, propriétaire de la résidence Barthez, pour des projets menés par l'Espace Barthez, dans le cadre d'un dispositif spécifique en direction des quartiers prioritaires « Politique de la Ville ».

Elle est estimée à un montant similaire à celui de l'année précédente, qui s'élevait pour rappel à 13 000 €.

### La dotation du Département de la Gironde

Composée de financements liés à des appels à projets Jeunesse (Accompagnement scolaire, Ecole Multisports) et du soutien au fonctionnement de l'Espace Barthez, son montant estimé sera inférieur à celui de l'année précédente.

Pour rappel, le montant de la dotation du Département de la Gironde inscrit au Budget Primitif 2023 s'élevait à 12 000 €.

### Les autres dotations

Ces dotations se composent de financements de Bordeaux Métropole pour des actions de l'Espace Barthez dans le cadre de la Politique de la Ville.

Ces dotations sont estimées à un montant similaire à celui de 2023, qui s'élevait à 3 000 €.

### La dotation de la Ville de Gradignan

Principale ressource de l'EPAJG, le montant de la dotation de la Ville de Gradignan sera estimé à un montant supérieur à celui de l'année précédente, au regard des différents points évoqués dans ce rapport. Pour rappel, le montant au Budget Primitif de la dotation de la Ville de Gradignan sur l'année 2023 s'élevait à 1 285 000 €.



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente.

**PRÉSENTS** : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES, Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme FOREST, M. MORAS

Collège des Institutions partenaires : Mme GALIACY, CAF de la Gironde

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

**EXCUSÉS** : M. BIDEAU, M. BONADEI, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme RIVENC.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** : M. LABARDIN, Président (procuration à Mme LAMOTTE), M. JOYEUX (procuration à Mme MORIN).

**ABSENTS** :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde  
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).  
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan  
M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan  
M. NICANOR Jean-François, Association Feu Vert  
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic  
Melle VIARDOT Julie, Directrice adjointe du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Invités excusés :

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg  
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »  
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LAMOTTE

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 16

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** : 14 mars 2024



Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public pour  
l'Animation des Jeunes à Gradignan  
Séance du 21 mars 2024  
Délibérations

7. Finances  
7.10 Divers

2024/03/21- 02

TARIFICATION SEJOURS ETE 2024

**Madame la Vice-Présidente, expose à l'assemblée :**

Dans le cadre de ses activités, l'EPAJG organise cet été 4 séjours destinés à ses jeunes adhérents :

- Un séjour « Espagne » pour 15 jeunes de 14 à 17 ans, du 15 au 20 Juillet 2024,
- Un séjour « Hautes Pyrénées » pour 28 enfants / jeunes de 8 à 13 ans, du 22 au 26 Juillet 2024,
- Un séjour « Landes » pour 15 jeunes de 11 à 17 ans, du 19 au 22 Août 2024,
- Un séjour « Parc Naturel Estuaire de la Gironde » pour 15 enfants de 6 à 10 ans, du 27 au 29 Août 2024

Je vous propose donc la politique tarifaire suivante concernant les séjours été 2024 :

	QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF	HC
Séjour CANTABRIE (Espagne)	192 €	227 €	269 €	332 €	401 €	463 €	569 €
Séjour HAUTES PYRENEES	168 €	207 €	248 €	311 €	375 €	436 €	536 €
Séjour LANDES	52 €	73 €	95 €	116 €	142 €	164 €	202 €
Séjour au PARC NATUREL ESTUAIRE DE LA GIRONDE	41 €	58 €	76 €	93 €	114 €	131 €	161 €

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.


Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président

Michel LABARDIN  
P/O La Vice-Présidente  
Valérie MORIN

Le Secrétaire de Séance

Marie-Line LAMOTTE



E.P.A.  
JEUNESSE  
GRADIGNAN  
Hôtel de Ville  
33170

VOTES

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Abstention : Contre : Pour : 11  
Date de convocation : 14 mars 2024



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente.

**PRÉSENTS** : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES, Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme FOREST, M. MORAS

Collège des Institutions partenaires : Mme GALIACY, CAF de la Gironde

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

**EXCUSÉS** : M. BIDEAU, M. BONADEI, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme RIVENC.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** : M. LABARDIN, Président (procuration à Mme LAMOTTE), M. JOYEUX (procuration à Mme MORIN).

**ABSENTS** :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde  
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).  
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan  
M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan  
M. NICANOR Jean-François, Association Feu Vert  
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic  
Melle VIARDOT Julie, Directrice adjointe du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Invités excusés :

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg  
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »  
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LAMOTTE

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 16

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** : 14 mars 2024

Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public pour  
l'Animation des Jeunes à Gradignan  
Séance du 21 mars 2024  
Délibérations

7. Finances  
7.10 Divers

2024/03/21- 03

TARIFS court séjour Familles

Madame la Vice-Présidente expose à l'Assemblée :

« Mesdames, Messieurs,

« Dans le cadre de ses activités, l'Espace Barthez organise les 17, 18 et 19 avril 2024 un court séjour destiné exclusivement aux familles.

« Du 17 au 19 avril 2024 à PARIS, pour 38 personnes,

« Je vous propose d'adopter la décision tarifaire suivante :

	QFA	QFB	QFC	QFD	QFE	QFF
Tarifs Adulte	78,00 €	90,00 €	120,00 €	150,00 €	162,00 €	180,00 €
Tarifs Jeune 11-17 ans	54,00 €	63,00 €	84,00 €	105,00 €	114,00 €	126,00 €
Tarifs Enfant 6-10 ans	39,00 €	45,00 €	60,00 €	75,00 €	81,00 €	90,00 €
Tarifs Enfant 0 à 5 ans	19,00 €	23,00 €	30,00 €	38,00 €	41,00 €	45,00 €

Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président  
Michel LABARDIN  
P/O La Vice-Présidente  
Valérie MORIN

Le Secrétaire de Séance

Marie-Luce LATOTTE

E.P.A.  
JEUNESSE  
GRADIGNAN  
Hôtel de Ville  
33170

VOTES

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Abstention : Contre : Pour : 11  
Date de convocation : 14 mars 2024



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente.

**PRÉSENTS** : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES, Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme FOREST, M. MORAS

Collège des Institutions partenaires : Mme GALIACY, CAF de la Gironde

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

**EXCUSÉS** : M. BIDEAU, M. BONADEI, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme RIVENC.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** : M. LABARDIN, Président (procuration à Mme LAMOTTE), M. JOYEUX (procuration à Mme MORIN).

**ABSENTS** :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde

Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).

Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan

M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan

M. NICANOR Jean-François, Association Feu Vert

Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic

Melle VIARDOT Julie, Directrice adjointe du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Invités excusés :

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg

Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LAMOTTE

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 16

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** : 14 mars 2024

- 1 Commande publique  
1.1 Marchés publics  
1.1.15 Délibérations, décisions

2024/03/21- 04

**SOUSCRIPTION DU CONTRAT D'ASSURANCE « RISQUES AUTOMOBILES » :**  
**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA VILLE,**  
**LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DE GRADIGNAN**  
**ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC POUR L'ANIMATION DES JEUNES À GRADIGNAN (E.P.A.J.G.)**  
**EN APPLICATION DES ARTICLES L.2113-6 À L.2113-8 DU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE**

**Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée :**

Mesdames, Messieurs,

Les marchés d'assurances couvrant les risques liés à l'activité de la collectivité, et à celle des établissements qui s'y rattachent (C.C.A.S. et E.P.A.J.G.) ont été relancés, sous forme d'appel d'offres ouvert, sur une durée de quatre ans avec un début de prestations au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Lors de la consultation, le lot 1 « Risques automobiles » a été déclaré infructueux pour cause : aucune offre reçue.

Un marché sans publicité, ni mise en concurrence a donc été signé avec la SMACL ASSURANCES S.A. pour une durée d'un an allant jusqu'au 31 décembre 2024, avec uniquement la garantie « responsabilité au tiers », couvrant les garanties obligatoires.

Avant le terme du contrat, une nouvelle consultation, sous forme d'appel d'offres ouvert, devra être lancée pour un début de prestations au 1<sup>er</sup> janvier 2025 sur une durée de trois ans.

Afin que les structures, dont l'activité est directement liée à celle de la collectivité, continuent de bénéficier des mêmes conditions que la Ville, il est envisagé de regrouper tous les besoins en la matière et de recréer un groupement de commandes avec le Centre Communal d'Action Social (C.C.A.S.) et l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à GRADIGNAN (E.P.A.J.G.).

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de retenir la procédure de groupement de commandes dont seront également membres le C.C.A.S. et l'E.P.A.J.G., conformément aux dispositions des articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la Commande Publique.

La constitution du groupement et son fonctionnement est formalisée par une convention qu'il vous est proposé d'adopter.

Le groupement prendra fin au terme du marché. Le marché sera conclu pour une durée de trois ans.

La Ville de GRADIGNAN assurera les fonctions de coordonnateur du **groupement**. Elle procédera à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants. Conformément à l'article L.2113-7 du Code de la Commande Publique, elle sera chargée de signer et de notifier le marché. Elle assurera, pour le compte de l'ensemble des membres du groupement, l'exécution du marché et la conclusion éventuelle des avenants nécessaires.

Chaque collectivité, membre du groupement, pour ce qui la concerne, s'assurera de la bonne exécution en ce qui concerne le paiement du prix.

La commission d'appel d'offres sera celle de la Ville.

En conséquence, je vous demande :

- D'AUTORISER la constitution d'un groupement de commandes auquel participeront les collectivités locales suivantes :
  - . La Ville de GRADIGNAN
  - . Le Centre Communal d'Action Sociale
  - . L'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à GRADIGNAN
- D'ACCEPTER les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la souscription du contrat d'assurance « Risques automobiles » propres aux membres du groupement annexée à la présente délibération,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la convention ainsi que tous les documents,
- D'ACCEPTER que la Ville soit désignée comme coordonnateur du groupement ainsi formé,
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les marchés et à procéder à leur bonne exécution ; le paiement des prestations étant assuré sur les budgets propres à chaque collectivité.

**Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.**

Pour copie certifiée conforme au registre

**Le Président**  
**Michel LABARDIN**  
 P/O La Vice-Présidente  
**Valérie MORIN**

**Le secrétaire de séance**

*Marie-Luce CAROTTE*

**E.P.A.**  
**JEUNESSE**  
**GRADIGNAN**  
 Hôtel de Ville  
 33170

**VOTES**

Nombre de membres en exercice : 16  
 Nombre de membres présents : 9  
 Nombre de pouvoirs : 2  
 Nombre de suffrages exprimés : 11  
 Abstention : Contre : Pour : 11  
 Date de convocation : 14 mars 2024

## CONVENTION

### **SOUSCRIPTION DU CONTRAT D'ASSURANCE « RISQUES AUTOMOBILES » : CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA VILLE, LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.) DE GRADIGNAN ET L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC POUR L'ANIMATION DES JEUNES À GRADIGNAN (E.P.A.J.G.)**

**ENTRE :**

**Les parties suivantes :**

**La Ville de GRADIGNAN**, dont le siège est à GRADIGNAN (Gironde), Allées Gaston Rodrigues, représentée par Monsieur LABARDIN, Maire en exercice et domicilié en cette qualité au dit siège, dûment habilitée par délibération du Conseil Municipal en date du XXXXXX, reçue en Préfecture le XX XX XXXX,

**Et**

**Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.)** dont le siège est à GRADIGNAN (Gironde), Allées Gaston Rodrigues, représenté par Monsieur Ricardo GONZALEZ, Vice-président du CCAS et domicilié en cette qualité au dit siège, dûment habilité par délibération du Conseil d'administration en date du XX XX XXXX, reçue en Préfecture le XX XX XXXX,

**Et**

**L'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan (E.P.A.J.G.)** dont le siège est à GRADIGNAN (Gironde), Allées Gaston Rodrigues, représenté par Madame Valérie MORIN, Vice-présidente en exercice de l'E.P.A.J.G. et domicilié en cette qualité au dit siège, dûment habilitée par délibération du Conseil d'administration en date du XX XX XXXX, reçue en Préfecture le XX XX XXXX,

#### **Préalablement exposé**

En application des articles L. 2113-6 à L. 2113-8 du Code de la commande publique, les parties à la présente convention conviennent de créer un groupement de commandes en vue de la passation de marchés uniques ou à lots afin de coordonner et de regrouper les achats définis ci-après.

La présente convention n'est conclue que pour la passation du type de marchés désignés ci-dessous.

La dimension du groupement n'est conclue que pour la passation du type de marchés désignés ci-dessous.

Le groupement de commandes n'a pas la personnalité juridique. Il doit respecter les compétences des parties qui le constituent.

Ceci exposé, il est convenu ce qui suit :

## **Article 1er – OBJET**

Les parties décident de lancer une consultation pour la souscription du contrat d'assurance « Risques automobiles » nécessaire à leurs activités.

## **Article 2 – LE COORDONNATEUR**

### **2-1 – Désignation et rôle du coordonnateur**

La Ville de Gradignan est désignée coordonnateur du groupement ayant la qualité de pouvoir adjudicateur.

### **2-2 – Missions du coordonnateur**

La Ville sera chargée à ce titre de procéder à l'ensemble de la procédure de mise en concurrence dans le respect des règles du Code de la commande publique et de désigner le ou les attributaires.

La Ville sera chargée de procéder au recueil des besoins préalablement à l'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence, de l'élaboration du dossier de consultation des entreprises.

Elle assurera l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants, du secrétariat de la commission d'appel d'offres, à la rédaction du rapport de présentation et à la notification du marché.

La personne habilitée à représenter le coordonnateur signera le marché pour le compte du groupement et le notifiera au titulaire.

Le coordonnateur sera chargé, pour le compte de l'ensemble des membres du groupement, de l'exécution du marché et de conclure le ou les avenants nécessaires.

## **Article 3 – MEMBRES DU GROUPEMENT**

Le groupement de commandes est constitué par les membres désignés ci-dessus et signataires de la présente convention.

Chaque membre du groupement s'engage à respecter le choix du ou des titulaire(s) correspondant à ses besoins propres et à communiquer tous les éléments nécessaires à la passation et la bonne exécution des marchés. Chaque membre informera sans délais le coordonnateur mandataire de tout dysfonctionnement.

## **Article 4 – PROCEDURE DE DEVOLUTION DES PRESTATIONS**

Le coordonnateur réalisera la procédure sous forme d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles L. 2124-2, R. 2124-2 et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande Publique.

## **Article 5 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES (CAO)**



La commission d'appel d'offres du groupement est celle du coordonnateur.

## **Article 6 – DUREE DE LA CONVENTION**

La présente convention prendra effet à compter de sa notification par la Ville de Gradignan aux collectivités membres, et se terminera à la fin de l'exécution du marché.

## **Article 7 – MODIFICATION**

La convention pourra être modifiée par avenant, approuvé par délibérations concordantes des assemblées délibérantes, modification prenant effet à la notification de l'avenant.

Fait à GRADIGNAN, le

En trois exemplaires originaux,

Les membres du groupement :

- Le Maire de la Commune de GRADIGNAN  
Michel LABARDIN

- Le Vice-président du C.C.A.S.  
Ricardo GONZALEZ

- La Vice-présidente de L'E.P.A.J.G.  
Valérie MORIN



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente.

**PRÉSENTS** : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES, Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme FOREST, M. MORAS

Collège des Institutions partenaires : Mme GALIACY, CAF de la Gironde

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

**EXCUSÉS** : M. BIDEAU, M. BONADEI, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme RIVENC.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** : M. LABARDIN, Président (procuration à Mme LAMOTTE), M. JOYEUX (procuration à Mme MORIN).

**ABSENTS** :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde  
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).  
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan  
M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan  
M. NICANOR Jean-François, Association Feu Vert  
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic  
Melle VIARDOT Julie, Directrice adjointe du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Invités excusés :

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg  
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »  
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LAMOTTE

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 16

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** : 14 mars 2024

- 4. Fonction publique
- 4.2 Personnels contractuels
- 4.2.1 Création de poste

2024/03/21- 05

## PERSONNEL DE L'EPAJG

### MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

#### Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée :

Mesdames, Messieurs,

Aux termes de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale modifiée et notamment ses articles 34 et 97, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Ainsi, il appartient à l'assemblée délibérante de déterminer l'effectif des emplois à temps complet et temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les articles 34 et 3-3 2,

Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels,

Vu la délibération relative au régime indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) adoptée le 20 décembre 2017,

Considérant la nécessité de créer un emploi permanent d'animateur socio-culturel au sein de la structure de l'Espace Barthez à temps complet,

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- CRÉER un emploi permanent d'animateur socio-culturel à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> avril 2024.

Cet emploi sera occupé par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Animation, au grade d'adjoint d'animation territorial.

Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, il pourra être pourvu par un agent contractuel relevant de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article 3-3 2° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984. Il devra dans ce cas justifier d'un diplôme de niveau Bac, et / ou d'une expérience professionnelle dans le même secteur d'activités. Cet agent contractuel serait recruté à durée déterminée pour une durée maximum de trois ans. Le contrat de l'agent sera renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement (ou au maximum sur l'indice majoré 432).

La rémunération sera déterminée en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience.

Le recrutement de l'agent contractuel pourra être prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 septembre 1988, afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

Accusé de réception en préfecture  
003 200 25492 20240327-EPJA-21-05-DE  
Date de télétransmission : 22/03/2024  
Date de mise en ligne : 22/03/2024

Enfin le régime indemnitaire instauré par la délibération du 20 décembre 2017 est applicable.  
Les crédits correspondants sont inscrits au budget

Après en avoir délibéré, la proposition du rapporteur, mise aux voix, est adoptée par le Conseil d'Administration.

Pour copie certifiée conforme au registre

Le Président  
Michel LABARDIN  
P/O La Vice-Présidente  
Valérie MORIN

Le secrétaire de séance

Marie-Luce CAROTTE



E.P.A.  
JEUNESSE  
GRADIGNAN  
Hôtel de Ville  
33170

VOTES	
Nombre de membres en exercice :	16
Nombre de membres présents :	9
Nombre de pouvoirs :	2
Nombre de suffrages exprimés :	11
Abstention :	Contre : Pour : 11
Date de convocation :	14 mars 2024

<b>IV - ANNEXE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/2023</b>	<b>C1.1</b>

**ETAT DU PERSONNEL EPAJG**

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	dont TNC
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>		<b>6</b>	<b>5</b>	<b>1</b>
Attaché Principal	A	1	1	
Adjoint administratif Principal 1ère classe	C	1	1	
Adjoint administratif Principal 2ème classe	C	2	1	
Adjoint administratif	C	2	2	1
<b>ANIMATION</b>		<b>15</b>	<b>11</b>	<b>0</b>
Animateur	B	1	1	
Adjoint d'animation	C	7	6	0
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	C	3	1	0
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	3	3	
<b>SOCIAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
Agent social	C	1	1	0
<b>TOTAL</b>		<b>22</b>	<b>17</b>	<b>1</b>

AGENTS NON TITULAIRES ( Emplois pourvus )	EFFECTIFS BUDGETAIRE	SECTEUR	REMUNER.	CONTRAT
Rédacteur contractuel (B)	1	ADM	IB 500	3.2
Adjoint d'animation (C)	1	Animation	SMIC	Adulte relais
Adjoint d'animation (C)	0	Animation	IB 361	3.1 TC
Adjoint d'animation (C)	17	Animation	IB 361	3.1 TNC
CAE/PEC (C)	11	Animation	SMIC	TNC
Adjoint administratif (C)	1	ADM	IB 361	3.1 TC
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	-	-	



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### SÉANCE DU 21 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt et un du mois de mars à dix-huit heures trente,

Le Conseil d'Administration de l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan s'est réuni à la Mairie, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Madame Valérie MORIN, Vice-Présidente.

**PRÉSENTS** : Collège des Élus : Mme MORIN Vice-Présidente, Mme ALLOIX, M. BERGES, Mme LAMOTTE, Mme SUKKARIE

Collège des Membres actifs : Mme BUCCIAGLIA, Mme BURGIN, Mme FOREST, M. MORAS

Collège des Institutions partenaires : Mme GALIACY, CAF de la Gironde

Membre de droit : M. VANZWAELMEN, Directeur de l'EPAJG.

**EXCUSÉS** : M. BIDEAU, M. BONADEI, Mme CHARAF-HNINA, M. DARTIALH, Mme RIVENC.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION** : M. LABARDIN, Président (procuration à Mme LAMOTTE), M. JOYEUX (procuration à Mme MORIN).

**ABSENTS** :

Monsieur GLEYZE, Président du Département de la Gironde  
Délégation Régionale Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports Gironde (DRAJES).  
Responsable du Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine - Bordeaux (CRIJNA).

Invités présents :

M. DUMONT, Directeur Général des Services – Ville de Gradignan  
M. BOUDIGUE, Directeur Général Adjoint des Services - Pôle Vie locale – Ville de Gradignan  
M. NICANOR Jean-François, Association Feu Vert  
Melle PORTETS, Chargée de structure EPAJG Malartic  
Melle VIARDOT Julie, Directrice adjointe du centre de loisirs « Clos du Vivier »

Invités excusés :

M. CARQUIL, Chargé de structure EPAJG Bourg  
Mme CHARLES, Directrice du centre de loisirs « Clos du Vivier »  
Mme TREMBLIER, Chargée de structure Espace Barthez

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme LAMOTTE

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 16

**DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** : 14 mars 2024

9. Autres domaines de compétences  
9.1 Autres domaines de compétences des communes

2024/03/21- 06

**DEMANDE DE RENOUELEMENT DE LA LABELLISATION  
« INFO JEUNES GRADIGNAN 2024 / 2029 »**

**Madame la Vice-Présidente expose à l'assemblée :**

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Gradignan est labellisée Info Jeunes Gradignan depuis 2021 dans le cadre d'une convention 2021/2023 avec l'État et le Centre Régional Information Jeunesse Nouvelle Aquitaine (CRIJ) qui anime, coordonne et favorise la structuration des réseaux jeunesse néo aquitain.

Pour la Commune de Gradignan, la gestion du dispositif a été confiée à l'Établissement Public pour l'Animation des Jeunes à Gradignan (EPAJG), avec pour mission de proposer et de garantir à tous les jeunes de 15 à 25 ans un lieu d'accueil, d'écoute et d'informations complètes de manière individuelle ou en groupe autour des domaines suivants :

- Études secondaires et universitaires,
- Emploi étudiant et saisonnier,
- Formation professionnelle,
- Vie pratique et hébergement,
- Sports, loisirs et vacances,
- Mobilité internationale,
- Santé et prévention.

Info Jeunes Gradignan est organisé dans la cadre de la politique jeunesse de la Commune, décliné au travers d'un Projet Éducatif de Territoire dernièrement renouvelé pour la période 2023/2026. Lors de chaque bilan d'activité annuelle de l'EPAJG, l'activité « Info Jeunes Gradignan » est présentée tant de manière qualitative que quantitative. Info Jeunes Gradignan, labellisé, fait partie du maillage dédié à la jeunesse sur le territoire. Il s'inscrit dans la durée, il est reconnu, apprécié et utile aux jeunes.

C'est la raison pour laquelle, au regard de l'activité globale en direction de la jeunesse, de la poursuite et du développement de nos différentes actions en direction de ce public, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président :

↳ à déposer le dossier de demande de renouvellement de labellisation Info Jeunes Gradignan 2024 / 2029.

↳ à signer la convention pluriannuelle avec le service de l'État, le CRIJ Nouvelle Aquitaine et l'EPAJG.

**Après en avoir délibéré, cette proposition, mise aux voix est adoptée par le Conseil d'Administration.**

**Pour copie certifiée conforme au registre**

Le Président

Michel LABARDIN JEUNESSE  
P/O La Vice-Présidente  
Valérie MORIN

E.P.A.  
GRADIGNAN  
Hôtel de Ville  
33170

Le Secrétaire de Séance

Marie-Line LATOÏTE

**VOTES**

Nombre de membres en exercice : 16  
Nombre de membres présents : 9  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
Abstention : Contre : Pour : 11  
Date de convocation : 14 mars 2024

